

Le Pacte ne convainc pas les syndicats

Les refus ne sont pas catégoriques. Les syndicats donnent leurs conditions pour continuer à travailler sur le Pacte d'excellence qui avance... dans la douleur.

● **Marie-Laure MATHOT**

Non à cette troisième version du Pacte d'excellence, ont annoncé la CSC-enseignement et le SEL-Setca hier après-midi. Mais ce n'est pas un non catégorique.

Le syndicat socialiste énumère ses conditions : que le politique prenne en main la suite des travaux tout en continuant de consulter le Groupe central (auteur du Pacte), que la ministre donne une ligne du temps opérationnelle avec des données économiques et budgétaires et qu'elle s'engage à garder les emplois menacés.

Même discours du côté du plus gros syndicat des enseignants, la CSC. « *Le personnel est inquiet pour l'avenir de leurs écoles et de leurs emplois.* »

Ces rejets viennent s'ajouter aux avis négatifs des autres organisations syndicales de ces der-

nières semaines. La CGSP (socialiste) et le SLFP (libre) avaient refusé cet avis n° 3 sans fermer totalement les portes. À noter que les syndicats pouvaient difficilement refuser le texte en bloc puisqu'ils faisaient partie du Groupe central qui l'a rédigé.

Pour rappel, autour de cette table de travail, on retrouvait les syndicats, l'autorité publique mais aussi les associations de parents et les pouvoirs organisateurs. En décembre, lors de la présentation de la version n° 3 du Pacte d'excellence, leur mission était de retourner à leur base pour que les enseignants qui sont sur le terrain donnent leur approbation.

Du côté des pouvoirs organisateurs, par contre, on est plus enthousiaste. Le Segec (catholique), le CECF (communes et provinces), le CPEONS (officiel

subventionné), la Felsi (Fédération des établissements libres subventionnés indépendants) ont dit oui au Pacte d'excellence mais sous certaines conditions.

Flou opérationnel

Les réponses sont donc nuancées : personne ne rejette catégoriquement le pacte mais tous émettent des réserves. La plus grosse d'entre elle est le flou autour de la mise en œuvre pratique. Sans calendrier précis et avec un financement bancal aux yeux des acteurs, le Pacte manque de concret.

Marie-Martine Schyns, interrogée en commission ce mardi répondait à ces critiques : « *oui, il y a du flou et on l'assume.* » Sous-entendu : aux acteurs d'en faire autant puisque c'est une méthode de travail choisie ensemble. Et d'ajouter : « *On ne voulait pas présenter aux acteurs quelque chose de tout ficelé. On est au stade des orientations.* »

Reste à savoir qui va prendre les points de blocage en main. La prochaine réunion du Groupe central est prévue pour le 16 février (voir ci-contre). ■

SUR LE TERRAIN, LES POINTS QUI FÂCHENT

TRONC COMMUN

**Est-il
organisable ?**

C'est la colonne vertébrale du pacte : une formation commune de la 1^{re} maternelle à la 3^e secondaire autour de sept domaines d'apprentissage. Problème n° 1 : son organisation tant au niveau des horaires que de l'infrastructure. Proposer des cours techniques dès le primaire ? Bien, mais il faudra équiper les écoles de l'outillage et du personnel spécialisé. Des heures de latin pour tous ? D'accord, mais combien ? Et comment donner les sept domaines de compétences sans allonger l'horaire. Problème n° 2 : le qualifiant. Beaucoup de professionnels s'interrogent sur la qualité des profils qui sortiront de l'enseignement technique qui n'auront plus 4 mais 3 années d'apprentissage de leur métier. ■

FINANCEMENT

**Un coût
sous-estimé ?**

Le coût de la mise en place globale du Pacte est évalué à 300 millions. 230 à 250 millions sont financés par l'enveloppe du budget de l'enseignement, il faut les réorienter. Reste ensuite à trouver 50 à 70 millions. Un calcul du bureau McKinsey qui laisse les syndicats perplexes. Du côté du Segec (enseignement catholique), le calcul n'est pas complet. « *Les 50 à 70 millions annuels concernent la réforme quand elle sera en rythme de croisière, et avant ?*, commente Étienne Michel, directeur général du Segec. *Il y a davantage de dépenses additionnelles en début de processus et les économies ne viennent que plus tard. De plus, la principale source d'économie qui permet de financer le Pacte, vient du tronc commun...* » qu'il faut encore mettre en place. ■

EMPLOI

**Faire plus
avec moins ?**

Le Pacte fait mention de « 5 composantes de la charge d'un enseignant : le travail en classe, le service à l'école et aux élèves, le travail collaboratif, le travail autonome et la formation continuée. » Ça fait beaucoup selon les syndicats. « *Nous avons peur de voir les tâches des enseignants augmenter mais sans moyen supplémentaires* », commente Joseph Thonon, président du CGSP enseignement. Les moyens justement : voilà un point qui inquiète aussi les syndicats. Ils craignent pour les postes des professeurs du qualifiant (1 500 postes sont menacés), du spécialisé et pour le personnel des centres PMS. « *On engage en maternelle mais ce ne sera pas du personnel issu du qualifiant. les profils divergent* », note Masanka Tshimanga (SLFP). ■

CLASSE

**Trop d'élèves
pour différencier**

Différencier les élèves pour lutter contre le redoublement d'accord, mais pas dans les conditions actuelles, di-

sent les syndicats. « *Certains membres du personnel répondent que c'est impossible*, relate Joseph Thonon (CGSP). *Avec des classes de 28 élèves, impossible de faire un enseignement différencié.* » Même écho du côté du syndicat libéral. « *On applaudit des deux mains le RCD, remédiation, consolidation, dépassement*, note Masanka Tshimanga, présidente du

Tshimanga, présidente du SLFP-Enseignement. Dans ce processus, les élèves suivent les mêmes cours mais sont différenciés sur base du rythme d'apprentissage au sein de la classe à différents moments. *Mais pour mettre en place ce processus, il faut changer le décret sur la taille des classes, surtout en maternelle.* » ■

FORMATION**Quels cours pour les profs ?**

« *Le tronc commun est pluridisciplinaire et polytechnique, explique Masanka Tshimanga. Les enseignants qui vont devoir donner les cours des sept domaines du tronc commun vont devoir être formés en amont pour pouvoir transmettre ces connaissances à ces élèves. Pour le moment la formation initiale n'est pas organisée dans cet objectif-là.* » Le Groupe central n'étant pas chargé de revoir cette formation initiale, la tâche a été confiée au cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt. « *Les échanges entre les acteurs des différents niveaux ont bel et bien existé et font l'objet d'un groupe de travail spécifique* », a répondu le ministre de l'Éducation ce mardi en Commission. ■

GOVERNANCE**Trop de pouvoir aux PO ?**

Les contrats d'objectifs à atteindre pour chaque école sont confiés aux fédérations de pouvoirs organisateurs (PO). Pour le SEL-Setca, c'est l'assurance de « *la mainmise de l'enseignement par les réseaux*, explique Joan Lismond, président de la branche du syndicat socialiste. *Les pouvoirs organisateurs risquent de mettre la pression sur les enseignants pour atteindre les objectifs que les écoles doivent atteindre. Si les contrats d'objectifs ne sont pas remplis, on risque d'accuser les enseignants.* » Un avis partagé par les libéraux. « *Le personnel a le sentiment que leur liberté pédagogique se rétrécit comme peau de chagrin à la faveur d'une autonomie toujours accrue des directions* », commentait Marc Mansis, secrétaire général de l'Appel-CGSLB. ■

LE POSITIF

Pourquoi le Pacte n'est pas mort

Le Pacte est peut-être malmené mais il n'est pas enterré. La critique se veut aussi positive sur certains points.

1. Une réforme globale Tous les acteurs s'accordent à dire qu'une réforme en profondeur du système éducatif était nécessaire plutôt que de venir avec une multitude de réformes sans lien entre elles. Voilà pourquoi le Pacte survivra à condition que les prochaines législatures ne le démantibulent pas et gardent la cohérence actuelle.

2. Le maternel Engager 1 100 personnes pour un montant de 50 millions d'euros : voilà une nouvelle qui plaît aux syndicats. « *C'est souvent à la fin de la maternelle au début des primaires que les élèves décrochent*, commente Joseph Thonon, président du syndicat socialiste CGSP Enseignement. *Si on met de la remédiation et des moyens humains pour tenter d'éviter le décrochage scolaire et le redoublement, on peut améliorer fortement le système scolaire dans son équité et dans son efficacité.* »

3. Le tronc commun Il n'a pas que des défauts ce tronc commun. L'idée de base enthousiasme les syndicats mais à condition de le faire en douceur. « *Faisons-le de manière progressive en ajoutant de l'artistique et du technique dès le primaire et en montant doucement vers le secondaire* », continue Joseph Thonon.

4. La mixité sociale « *C'est l'un des problèmes de notre enseignement*, commente Eugène Ernst (CSC). *Les écoles choisissent leur public. On favorise les regroupements d'élèves qui se ressemblent.* » Pour cela, le Pacte mise sur le tronc commun mais là encore, les syndicats veulent plus de précisions.

5. La lutte contre le redoublement L'objectif du pacte est de réduire le redoublement de 50 % d'ici 2030. L'objectif est applaudi mais là encore, les affiliés se demandent s'ils auront les moyens d'atteindre cet objectif et pointent la nécessaire réduction des tailles de classe pour y arriver. ■ **M.-I.M.**

En n° 1, le maternel et l'administratif

Et maintenant, qui fait quoi ? Il reste à traduire le Pacte en décret mais dans quel ordre et avec quelles précisions ? Les premières réformes à être mises en œuvre devraient concerner le renforcement du maternel et

l'allègement des tâches administratives.

Le renforcement du maternel est en effet un des points positifs relevés par les acteurs et leur base (voir ci-dessous). Il consiste notamment à engager 1 100

membres du personnel supplémentaires pour un coût annuel de 50 millions d'euros.

Quant à l'allègement administratif, l'idée est d'engager 450 équivalents temps-plein afin de soutenir les directeurs de l'en-

seignement fondamental et spécialisé dans leurs tâches administratives, le tout pour un budget annuel de 19 millions d'euros en rythme de croisière. Si ces deux mesures devraient être traduites en décret rapidement, le phasage de la mise en place du Pacte n'est quant à lui pas décidé. Qui le fera ? Le Groupe central ou le politique ? Cette question sera discutée lors de la prochaine réunion du Groupe central, le 16 février.

Les différents acteurs autour de la table devront aussi décider

de la suite du travail concernant les points de désaccord. Deux options s'ouvrent à eux.

Soit le Groupe central revoit lui-même les points de désaccord pour mettre en place des modifications... une tâche très compliquée au vu des divergences entre syndicats, pouvoirs organisateurs et associations de parents. Le SEL-Setca s'est dit lui-même opposé à cette idée.

Soit, et c'est le plus probable, le Groupe central énumère les points d'attention et les renvoie au gouvernement de la fédéra-

tion Wallonie-Bruxelles qui les utilisera pour avancer et traduire le Pacte en décret. ■

M.-I.M.